

Conditions Générales de Vente

Coroir Nelly Formation

1. PRESENTATION

Coroir Nelly Formation est un organisme de formation dont le siège est sis 104 rue de la Charrière, 38500 LA BUISSE . La déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de région de Rhône-Alpes-Auvergne sous le numéro 82380351738 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). *Coroir Nelly Formation* développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter et intra établissements. Ces actions de formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en oeuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Toute prestation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la forme sera ci-après dénommée « Bulletin de formation » ou Convention de formation ».

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre de *Coroir Nelly Formation* destinée à tout professionnel du secteur Médico-Social et du Sanitaire, ainsi qu'aux professions libérales, étudiants, particuliers, concernés par le domaine abordé.

Le fait de signer la Convention de formation (individuelle ou collective) implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente. Le fait que *Coroir Nelly Formation* ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client, individuel ou institutionnel, se porte fort du respect des présentes conditions de vente par lui même ou l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de *Coroir Nelly Formation* lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre *Coroir Nelly Formation* à ses besoins.

3 - CONTRACTUALISATION

Pour les formations intra-établissement, le responsable / gestionnaire de la structure prend contact avec l'organisme de formation *Coroir Nelly Formation* afin de lui exprimer ses besoins et identifier le programme le plus adapté et les dates pressenties pour organiser la formation.

Pour les formations inter, les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places, à réception d'un document écrit dûment paraphé et signé (bulletin d'inscription, courrier ou e-mail) par le Client. Si le stage est annulé par *Coroir Nelly Formation* les inscriptions peuvent être reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure.

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

3.1. Date limite des inscriptions individuelles

Trente, 30, jours avant le début du stage pour les sessions inter-établissement. Lorsque le nombre de participants maximum est atteint, toutes les demandes non-satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement, la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

3.3. Inscription individuelle professionnel / particulier

L'inscription se fait en complétant le bulletin d'inscription rattaché à l'annonce de formation sur le site nellycoroir.fr, ou directement par mail au secrétariat. Une convention individuelle de formation en deux exemplaires est alors adressée au candidat stagiaire ou son représentant si la formation est financée par l'employeur, pour signature. L'inscription est considérée comme valide à réception de la convention individuelle de formation signée accompagnée d'un chèque de caution du montant de la formation. Sans réception du chèque de caution, l'inscription est considérée comme non valide. La facture est adressée à l'issue de la formation au signataire de la convention. Une confirmation d'inscription est envoyée par mail à réception de la convention signée et du règlement. Le chèque reçu avec la convention de formation est encaissé au 1er jour de la formation. Le secrétariat de Coroir Nelly Formation reprend contact avec le stagiaire un mois avant la formation pour régler les derniers détails d'organisation (convocation, organisation des conditions de repas, réponse aux questions diverses, lien pour le questionnaire avant formation).

3.4. Inscription collective pour un ensemble de salariés de l'établissement ou service.

Une convention de formation en deux exemplaires est adressée au responsable/gestionnaire de l'établissement/service.. L'inscription est considérée comme valide à réception de la convention de formation signée accompagnée d'un chèque de caution du montant de 25% de la formation. Sans réception du chèque de caution, l'inscription est considérée comme non valide. Le secrétariat de Coroir Nelly Formation reprend contact avec le responsable/gestionnaire un mois avant la formation pour régler les derniers détails d'organisation (liste des participants, organisation des locaux, transmission des convocations, liens pour les questionnaires avant formation). La facture des 75% est adressée à l'issue de la formation au signataire de la convention.

3.5. Conditions financières

Les coûts d'inscription sont nets de taxe, (Exonération de TVA Article 293B du CGI) et sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire. Tous les coûts d'inscription, correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre de *Coroir Nelly Formation*. Toute prestation supplémentaire, non prévue dans l'offre de *Coroir Nelly Formation*, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire.

Pour les établissements/services, le règlement des 75% restants seront effectués, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou postal ou par chèque à l'ordre de Nelly Coroir. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. En cas de retard de paiement, *Coroir Nelly Formation* pourra suspendre tous les Contrats en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, un intérêt de retard sera demandé pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Mise en application du régime de la marge bénéficiaire. Article 26 et 26 bis de la 6ème directive.

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

4. REALISATION DES FORMATIONS

4.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation inter ou intra (sur mesure). Elle est réalisée dans les locaux mis à disposition par *Coroir Nelly Formation* ou par le Client lorsqu'elle se déroule en intra-établissement.

Nombre de participants - 20 participants maximum par session sauf précision différente sur le programme de formation dans le catalogue de formation.

Méthodes pédagogiques - Exposés, études de cas, discussions, supervision ou analyse des pratiques suivant les programmes de formations développés dans le catalogue de formation.

4.2. Aménagements particuliers

Tout stagiaire porteur de handicap ou particularité invalidante est invité à faire connaître ses besoins d'adaptation à Nelly Coroir, personne référente handicap de l'organisme de formation *Coroir Nelly Formation*, via le formulaire de *demande d'adaptations formation*. Le stagiaire peut contacter le secrétariat pour obtenir le formulaire de *demande d'adaptations formation* par courrier-papier ou se rendre sur le site internet nellycoroir.fr dans l'onglet « formation » pour l'obtenir en version numérique.

4.3. Organisation

Les stagiaires sont accueillis 15 mn avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévue. Les stages débutent à 9h et se terminent à 17h (avec une pause de une heure pour le déjeuner).

Le nombre de participants maximum est 20 par session sauf mention contraire sur le catalogue de formation.

4.4. Niveaux requis

Des formations sont accessibles sans pré requis (voir détail sur catalogue). Des stages nécessitent des pré-requis de connaissances ou d'expérience en éducation structurée qui seront évalués par un questionnaire avant formation (et validé à 75% de réussite minimum).

4.5. Validation de la formation

Un certificat individuel de réalisation de la formation est délivrée au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement signée par les stagiaires chaque demi-journée de formation. Toute absence à une partie du stage donne lieu à une modification du certificat.

Une grille d'évaluation est remise au formateur à la fin de la session par le stagiaire. Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...). Une attestation d'acquis de fin de formation est confiée au stagiaire après la formation, sous réserve d'avoir passé le questionnaire d'évaluation des acquis de fin de formation et répondu juste à 75% minimum. Cette attestation est à conserver par le stagiaire dans le cadre de son « Passeport d'orientation, de formations et de compétences. ».

5 - ABSENCE / ANNULATION

5.1. Remplacement d'un participant

Coroir Nelly Formation offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil (sous réserve qu'il remplisse les pré-requis de formation le cas échéant), ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Conditions Générales de Vente *Coroir Nelly Formation*

p.4/6

participant est possible jusqu'à 10 (dix) jours calendaires avant le début prévu de la formation. Si le candidat s'inscrit à titre individuel, *Coroir Nelly Formation* établira une convention de formation individuelle à son nom et il règlera les frais de formation directement à l'organisme de formation.

5.2. Annulation à l'initiative du Client

Pour toute annulation :

Entre 60 jours et 26 jours avant la date de début de la formation, le Client s'engage au versement d'une somme équivalent à 25% du tarif de la formation à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par l'OPCA. Aucun report de dates ne pourra être accepté pour une formation validée par convention de formation.

Moins de 25 jours avant la date de début de la formation, la totalité du règlement sera facturé par l'organisme de formation, à titre de dédommagement.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

5.3. Annulation à l'initiative de *Coroir Nelly Formation*

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, *Coroir Nelly Formation* se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard 30 jours avant la date prévue et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et cout identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription.

Dans le cas où la convention ne serait pas retournée signée par le client dans les 2 mois après son envoi au client, *Nelly Coroir Formation* ne pourra pas être tenue de conserver les dates prévues pour la formation concernée par la convention.

5.4. Force majeure

Coroir Nelly Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à *Coroir Nelly Formation*, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tous types, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de *Coroir Nelly Formation*.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Coroir Nelly Formation est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...) utilisés par *Nelly Coroir Formation* pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de *Nelly Coroir Formation*. A ce titre, sans accord exprès formel de *Nelly Coroir Formation*, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Conditions Générales de Vente *Coroir Nelly Formation*

p.5/6

soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. *Coroir Nelly Formation* demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

Coroir Nelly Formation se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'Offre de son catalogue de formation.

7. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise par *Coroir Nelly Formation* au Client. *Coroir Nelly Formation* s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

7.1. Communication

Les établissements/service ou professionnels indépendants - clients acceptent d'être cités par *Coroir Nelly Formation* comme client de ses offres de services, aux frais de *Coroir Nelly Formation*. Sous réserve du respect des dispositions aux articles 6 et 7, *Coroir Nelly Formation* peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7.2. Protection des données

Coroir Nelly Formation s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'Offre de l'organisme de formation et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat et le suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à *Coroir Nelly Formation*.

L'organisme de formation *Coroir Nelly Formation* est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès, et toutes données pédagogiques.

8- DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et *Coroir Nelly Formation* à l'occasion de l'exécution de la Convention de formation (individuelle ou collective), il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Grenoble.

9 - REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité de l'organisme de formation de s'assurer que lui-même ou son personnel respecte les lois ou règles applicables, y compris les règles du droit de la

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Conditions Générales de Vente *Coroir Nelly Formation*

p.6/6


concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et milieu de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de *Coroir Nelly Formation*.

10 – REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations de *Coroir Nelly Formation*, chaque client / stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'organisme de formation (lien vers le site nellycoroir.fr envoyé avec la convocation). Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Tout stagiaire accepte de fait le règlement intérieur établi par *Coroir Nelly Formation* dès lors qu'il participe à une action de formation de cet organisme de formation.

Fait à : La Buisse, le : 27 septembre 2021

La responsable de l'organisme de Formation Nelly COROIR


COROIR Nelly
Psychologue
104, rue de la Charrière
38500 LA BUISSE
Tél. 04 76 91 31 38

104 rue de la charrière

38500 LA BUISSE

Tél. : 04 76 91 31 38

www.nellycoroir.fr

N°de siret : 443 570 585 000 28 APE 851G

N°Adeli : 389310855

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté